

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

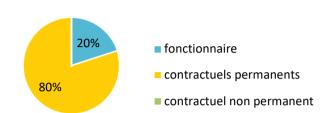


COMMUNE D AVANCON

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 5 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 1 fonctionnaire
 - > 4 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent
- 2 contractuels permanents en CDI



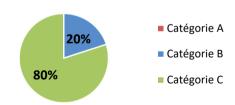
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

- Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative		50%	40%
Technique	100%	50%	60%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



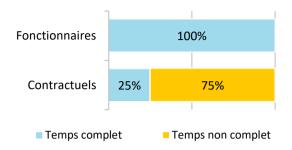
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	60%
Rédacteurs	20%
Adjoints administratifs	20%

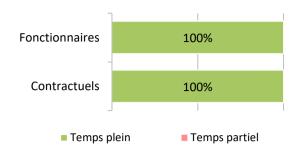
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

— Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière

Fonctionnaires

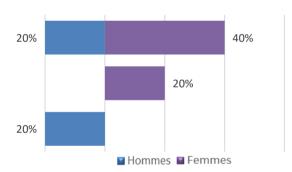
Contractuels

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 52 ans

Âge mo des agents po		
Fonctionnaire	de 60 à 65	- de 50 ans et +
Contractuels	48,75	ue 30 ans et +
permanents	40,73	
Ensemble des	51,50	de 30 à 49 ans
permanents	31,30	
Tranche	d'âge	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

_ Équivalent temps plein rémunéré

→ 3,29 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 1,17 fonctionnaire

> 2,12 contractuels permanents

> 0,00 contractuel non permanent

5 988 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
5 agents	5 agents

¹ cf. page 7

Variation de entre le 1er janvier et		e 2024
Fonctionnaire	→	0,0%
Contractuels	→	0,0%
Ensemble	→	0,0%

Aucun départ d'agent permanent en 2024

 Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun avancement d'échelon et aucun avancement de grade
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 58,35 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	187 779 €	Charges de personnel*	109 560 €	\Longrightarrow	Soit 58,35 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	70 749 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	0€	0.6
IFSE:	0€	0 €
CIA:	0€	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	849 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	0€	
Supplément familial de traitement :	0€	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative				S		S	
Technique					S	S	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale							
Police							
Incendie							
Animation							
Toutes filières				S	S	S	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La collectivité consacre 37,7 % de son budget de fonctionnement à la rémunération des agents permanents

Part des primes et indemnit sur les rémunérations :	és	Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Fonctionnaires	0,00%	36 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
Contractuels sur emplois permanents	0,00%	Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
Ensemble	0,00%	La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

			Fonction	naires				Contra	actuels sur en	nploi pern	nanents	
Montant annuel moven par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par LIFK	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA

Catégorie A

Catégorie B

Catégorie C

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences —

- Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les fonctionnaires en 2024
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,00%	0,00%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2014

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

	Formation —					
	Aucun agent titulaire ou cont	ractuel permanent	n'a 📥	Augun jour de forn	nation suivi par des	
bénéficié d'un départ en formation en 2024			nt n'a Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2024			
					■ Catégorie A	
					■ Catégorie B	
					■ Catégorie C	
	Catégorie A Catégorie B	Catégorie C	_			
	■ Fonctionnaires	Contractuels				
•	721 € ont été consacrés à la forr	mation en 2024				
				> Aucun jo	ur de formation	
	~/ l //	•				
	Répartition des dépenses de formation					
	CNFPT	100 %				
	A 11 1 1			17		
	 Action sociale et pro 	rection socia	ie com	piementaire –		
•		collectivité ne participe ni à la amplémentaire santé de ses agents, ni		Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité		
	aux contrats de prévoyan					

— Relations sociales

→ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1